



COMMISSIONS DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 05 AVRIL 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présent : Mrs DE JESUS José -- FINANCE Louis – ROMERO José

CHAMPIONNAT : Contrôle des feuilles de matchs

D3 poule A : Match n° 24785115 A.S.S.A -- VIRAZEIL PUYMICLAN2 du 01.04.2023 à 20h00
FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de VIRAZEIL PUYMICLAN2
A.S.S.A 3 buts , 3 points --- VIRAZEIL PUYMICLAN2 0 but , moins un point

Match n° 24785105 LE MAS2 – GONTAUD2 du 12.03.2023, match en retard.

Ce match se jouera le jeudi 18.05.2023 à 15h00, aucune dérogation ne sera accordée par la commission pour le jouer un autre jour. Le club qui refusera de participer à la rencontre ce jour-là sera déclaré forfait par la Commission.

D3 poule B : Match no 24785245 SU AGEN3 -- PORTE d' AQUITAINE3 du 02.04.2023 à 15h00
FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe du SU AGEN3.
SU AGEN3 0 but , moins un point --- PORTE d'AQUITAINE3 3 buts , 3 points

qui
D4 Poule A : Match no 25037880 ST COLOMB2 -- ST PARDOUX du 01.04.2023 à 20h00 FORFAIT.
La Commission enregistre le forfait de ST PARDOUX.
ST COLOMB2 3 buts , 3 points --- ST PARDOUX 0 but , moins un point.

D4 Poule B . Match no 25038057 AS PASSAGE2 -- ARC EN CIEL SOS du 02.04.2023 à 13h00
FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de l'ARC EN CIEL SOS.
AS PASSAGE2 3 buts , 3points --- ARC EN CIEL SOS 0 but , moins un point.

Match 25038058 OS AGENAIS2 – AGEN RC 3 du 02.04.2023 à 13h00 FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de l'OS AGENAIS3
OS AGENAIS 0 but , moins un point ----- AGEN RC 3 buts , 3 points.

COUPES : La Commission : pour le tirage des demi – finales des coupes 47 INTERSPORT et COUE INTERSPORT, la Commission a oublié de prendre en compte les équipes qui ont joué à domicile par rapport à celles qui se sont déplacées au tour précédent.

Après un appel d'un club sur ce sujet, la commission après vérification, applique le règlement des coupes, article 6 terrains :

6. Terrains

/.../

- A l'exception de la finale, toutes les rencontres sont disputées sur le terrain du club premier tiré au sort.
- Toutefois, le match sera inversé :
- Si deux divisions d'écart séparent les deux clubs en présence.
- Si le club premier nommé a déjà reçu au tour précédent et si son adversaire s'est déplacé (à l'exception de la règle des deux divisions d'écart).

La Commission présente ses excuses pour cet oubli aux clubs concernés.
Les rencontres deviennent :

Coupe 47 E.Goualc'h Intersport :

Miramont / Gontaud le 22/04/23 à 20h00

Le Mas / OS Agenais le 23/04/23 à 15h00

Coupe L. Coué Intersport :

Le Mas 2 / SU Agen 2 le 23/04/23 à 13h00

Monflanquin 2 / Virazeil Puymiclan 2 le 23/04/23 à 15h00

**Le Président
ROMERO José**